



S3Tec

Tri, Traitement, Transition écologique et circulaire

TRAITEMENT ET VALORISATION
DES DÉCHETS MÉNAGERS

**RAPPORT
ANNUEL**

2022



Isabelle DUSSOUS
Présidente S3T'ec

" S3T'ec est le service public de Traitement des déchets ménagers Vitré Fougères. Créé le 1^{er} janvier 2019, il gère le tri et le traitement des déchets pour le compte de deux collectivités : le SMICTOM SUD-EST 35 (Vitré) et le SMICTOM PAYS DE FOUGÈRES.

Son objectif : trouver des solutions locales de valorisation des déchets soit par recyclage, soit en énergie et **TENDRE VERS LE ZÉRO ENFOUISSEMENT.**"

EN CHIFFRES



114 communes
adhérentes



2 530
km²



27 élus au sein
du Comité Syndical



226 667
habitants desservis



42 919 tonnes
de déchets traitées / an

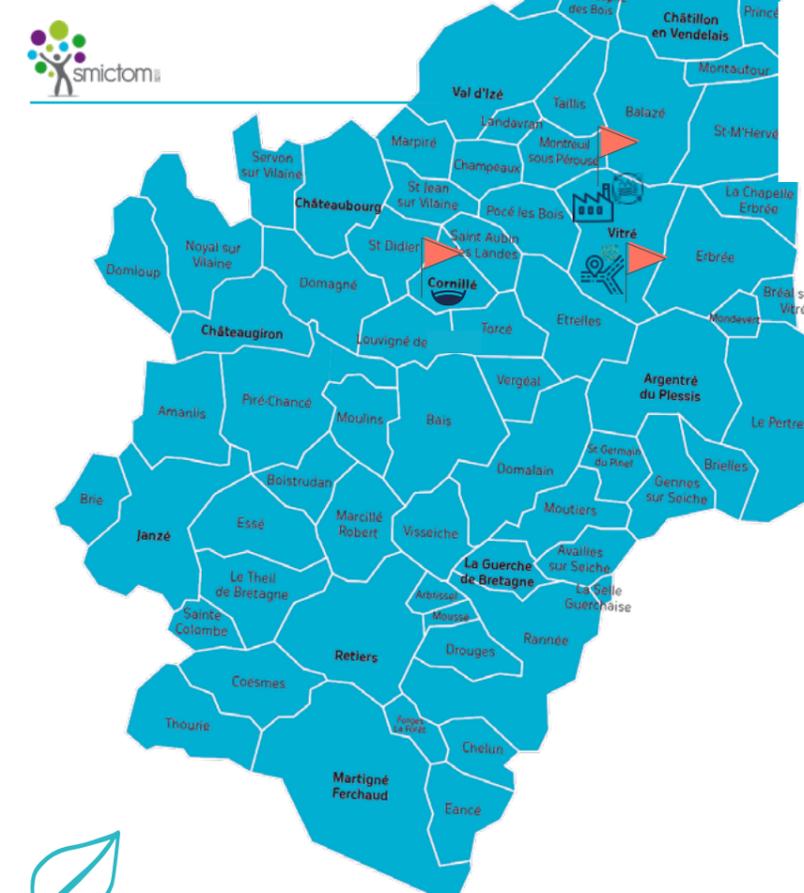
SOMMAIRE

S3T'ec, c'est quoi ?	p. 2
Territoire et outils	p. 3
La gouvernance	p. 4
2022 en bref	p. 5
Les flux pris en charge par S3T'ec et valorisés	p. 6
Le centre de tri des emballages et papiers	p. 8-9
Le centre de valorisation et Révertec	p. 10-11
Le centre de transfert	p. 12
Budget & ressources	p. 13-14
Coût du service	p. 15



SMICTOM
PAYS DE FOUGÈRES

smictom



S3T'ec est propriétaire de QUATRE OUTILS EN EXPLOITATION



1 Centre de transfert et de valorisation matière (CTVM) basé à Vitré (p. 8)



1 Centre de Valorisation Énergétique des déchets ménagers résiduels (CVED) basé à Vitré (p. 10)



1 réseau d'énergie verte **REVERTEC** basé à Vitré (p. 10)



1 Centre de transfert et de valorisation matière (CTVM) basé à Fougères (p. 12)



Il est également propriétaire d'une ancienne décharge réhabilitée située à Cornillé.

Le comité syndical est composé de 27 Élus délégués titulaires et 27 Élus délégués suppléants. Ces élus sont issus des assemblées délibérantes des deux SMICTOM. Le Comité Syndical prend les grandes décisions et orientations politiques de S3T'ec.

Le Bureau Syndical gère les décisions au quotidien :

Présidente :

Mme Isabelle DUSSOUS

1^{er} Vice-Président :

M. Serge BOUDET

en charge du suivi du tri et des filières recyclages

2^{ème} Vice-Président :

M. Christian STEPHAN

en charge du suivi du Centre de valorisation énergétique

3^{ème} Vice-Président :

M. Henri AVRIL

en charge du suivi et du renouvellement des quais de transfert et valorisation matière (CTVM)

4^{ème} Vice-Présidente :

Mme Marielle MURET-BAUDOIN

en charge de la communication

Sont également Membres :

MM. Daniel BALLUAIS, Gérard BARBEDETTE, Claude CAILLEAU et Daniel FEVRIER.

Le Comité Syndical

Représentants du SMICTOM Sud-Est 35



Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
BOURSIER Jean-Yves (Prince)	ATHANASE Marie-Christine (Coesmes)
CAILLEAU Claude (Argentré du Plessis)	CEZE Isabelle (Janzé)
CARRE Daniel (Boistrudan)	BREMOND Véronique (Martigné Ferchaud)
DUSSOUS Isabelle (Vitré)	COUASONN Marie-Annick (Champeaux)
FEVRIER Daniel (La Guerche de Bretagne)	FROMONT Denis (Taillis)
HAIGRON Christine (Pocé les Bois)	GATEL Denis (Châteaugiron)
LE DROFF Roland (Gennez sur Seiche)	GODET Loïc (Amanlis)
MORICE Marie-Christine (Etreilles)	HEULOT Fabrice (Vitré)
MURET-BAUDOIN Marielle (Noyal sur Vilaine)	HUCHET Maryse (Val d'Izé)
POLLYN Christophe (Montautour)	JAN Christian (Mousse)
POTTIER Soazig (Bais)	LEFEUVRE Mickaël (Bréal sous Vitré)
RENAULT Yves (Châteaugiron)	PAIN Jean-Yves (Marpire)
RESONET Danielle (Landavran)	PAPILLON Anthony (Servon sur Vilaine)
STEPHAN Christian (Mondevert)	RENOU Michel (Louvigné de Bais)
TARRIOL Marie-Cécile (Vitré)	ROBERT Patrick (Brie)
TESSIER Allain (Piré-Chancé)	SORIEUX Christian (Chelun)
TESSIER Daniel (Domalain)	TRAVERS Anne-Sophie (Argentré du Plessis)



Représentants du SMICTOM du Pays de Fougères



Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
AVRIL Henri (Val Couesnon - La Fontenelle)	BENMAKLOUF Khaled (Fougères)
BALLUAIS Daniel (Billé)	BERHAULT Pierre (Beaucé)
BARBEDETTE Gérard (Pailley)	BOULANGER Benjamin (Fleurigné)
BARBETTE Olivier (Mézières-sur-Couesnon)	BUFFET Jean-François (Lecousse)
BOUDET Serge (Fougères)	HOUSSARD Steve (Fougères)
FROC Dominique (Rives du Couesnon - St Georges de Chesne)	HUBERT Christian (Le Tiercent)
GUILLARD Hervé (Parigné)	MACOURS Pascale (St Aubin du Cormier)
HERVE Pascal (Bazouges La Pérouse)	ROGER Amand (St Germain en Coglès)
MOCE Olivier (Le Tiercent)	SACHET Élodie (Bazouge La Pérouse)
MONTEBAULT Mélanie (Les Portes du Coglais - Montours)	VEZIE François (Louvigné du Désert)

Fin d'activité pour le centre de tri des emballages à Vitré

A compter du 1^{er} janvier 2023, les règles de tri ont évolué en France, donnant l'opportunité aux Français de trier dans leurs bacs et sacs jaunes tous les emballages en plastiques, sans distinction ni exception. Le tri de ces nouvelles résines plastiques nécessitant des investissements et des nouvelles technologies incompatibles avec le site de VITRÉ, S3T'ec a été contraint de réduire l'activité du site à compter du 1^{er} janvier 2023 et d'externaliser le tri des emballages vers des centres de tri extérieurs, plus industrialisés.



Révertec labelisé Écoréseau 2022

Le 6 décembre 2022, le réseau Révertec a obtenu le label « ÉcoRéseau de chaleur 2022 ». Ce label récompense les réseaux de chaleur exemplaires du territoire Français. Le réseau Vitréen s'est démarqué par ses performances sur 3 critères (environnemental, économique et social) et se place ainsi parmi les meilleurs réseaux de chaleur en termes d'innovation et de valorisation d'une énergie locale et renouvelable.

Critère environnemental

Une chaleur distribuée issue pour + de 50 % des énergies renouvelables et de récupération (66 % avec un rendement à 92%).

Critère économique

Une facture globale de chauffage pour l'utilisateur final inférieure à la solution de référence (gaz ou fioul).

Critère social

Une démarche renforcée pour informer, associer, voire impliquer les abonnés et usagers.



Lancement du projet « Territoire 100% des plastiques recyclés en 2025 »

Afin de respecter la hiérarchie des modes de traitement et de détourner de l'enfouissement les plastiques rigides déposés en déchèterie*, S3T'ec a décidé de lancer une expérimentation de tri et recyclage de ces plastiques rigides sur deux déchèteries du territoire (Vitré et Javené).

* Il s'agit des objets et contenants rigides en plastiques (PE, PP, PS, ABS, PVC) mono-matériaux, d'une taille supérieure à 5 cm, et non dangereux.



Les flux pris en charge

par S3T'ec

Tonnage total TRAITÉ en 2022 : **42 919 TONNES**

dont :

Emballages recyclables

(sacs et bacs jaunes)



6 784 tonnes → +1% /2021

+ 1 581 T. de cartons bruns issus des déchèteries

6 811 T.

dont :

Papiers

(bornes papiers)



3 325 tonnes → -9% /2021

1 554 T. d'erreurs de tri

203 T. d'erreurs de tri

3 122 T.

dont :

Ordures ménagères



31 229 tonnes → -5% /2021

28 488 T.

1 008 T.

1 733 T.

Tonnage total VALORISÉ : 42 919 T.

et valorisés :

RÉPARTITION DES MODES DE TRAITEMENT

24 % Recyclage

68 % Valorisation énergétique

1 % Valorisation organique

7 % Enfouissement



RECYCLAGE

9 933 T.
au total



RECYCLAGE



VALORISATION ÉNERGÉTIQUE
29 270 T. au total



VALORISATION ORGANIQUE
504 T. au total

et 504 T. de refus



ENFOUISSEMENT
3 212 T. au total

782 T.

975 T.

Les outils : le centre de tri des emballages et papiers



Le centre de tri des collectes sélectives accueille les flux de déchets suivants : emballages recyclables, collectés en sacs et bacs jaunes, papiers, journaux, revues, collectés dans les bornes d'apports volontaires (BAV) bleues. Il accueille également les cartons bruns issus des déchèteries du SMICTOM SUD-EST 35.

Le centre de tri est exploité par un prestataire privé, la société POLYVALIS (DERICHEBOURG) via un marché public global sur Performance. Le marché a été signé en 2017 pour 5 ans, renouvelable deux fois 1 an. Le marché intégrait des travaux importants de modernisation de la chaîne de tri avec l'ajout d'un trieur optique.

Le marché s'est soldé le 31 décembre 2022 (cf. p.5).

 **17 % de refus de tri**
soit 8kg/hab

Le taux global d'erreurs de tri est de 17 % dans les sacs et bacs jaunes. Dans le détail, il est de 19 % sur le territoire du SMICTOM Sud-Est 35, avec 1 241 tonnes (+ 5 % par rapport à 2021) et de 15 % sur le territoire du SMICTOM du Pays de Fougères, avec 516 tonnes (- 7 %).

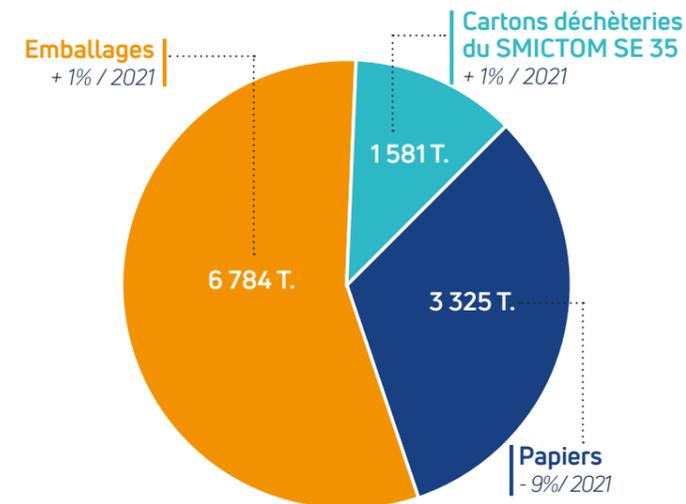
Qualité du tri selon le contenant :

-  **Sacs jaunes**
25 %
d'erreurs de tri
-  **Bornes à emballages**
34 %
d'erreurs de tri
-  **Bornes à papier**
8 %
d'erreurs de tri

DÉTAIL ET ÉVOLUTION DES TONNAGES TRIÉS SUR LE SITE

Répartition des tonnages entrants en centre de tri

30 % issus du SMICTOM du Pays de Fougères
70 % issus du SMICTOM du Sud-Est 35.

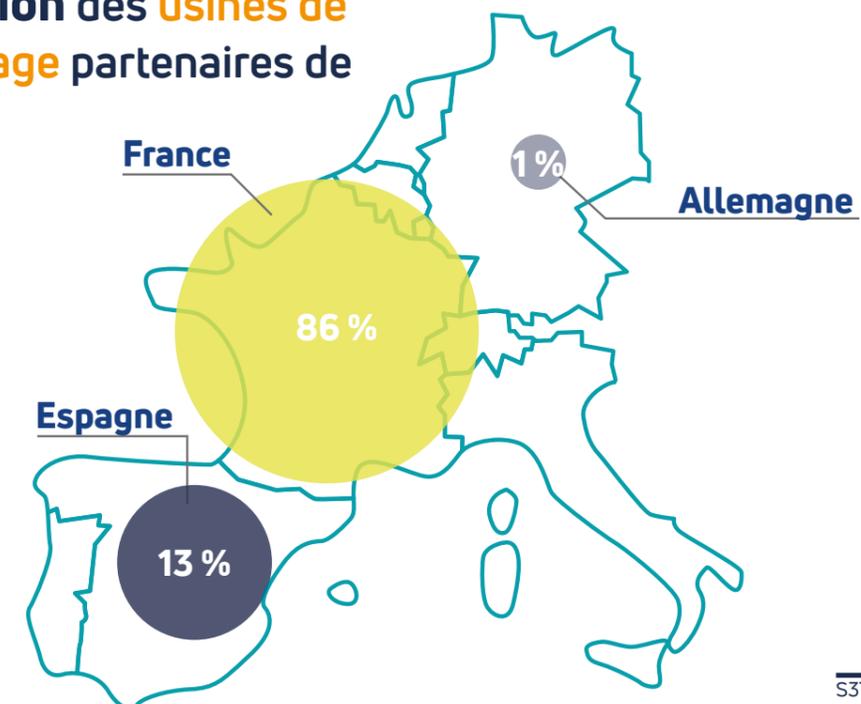


Répartition des tonnages sortants

Les tonnages sortant du centre de tri et livrés dans les usines de recyclage ont augmenté de 0,5% par rapport à 2021.

Tonnages recyclés	2020	2021	2022	kg / hab.
Flaconnage en plastique	1221	1169	1 337	5.90
Acier	620	511	505	2.23
Aluminium	52	50	63	0.28
Brique alimentaire (ELA)	252	254	246	1.09
Cartonnette (EMR)	1344	1407	1 581	6.97
Papiers	3915	3 795	3 520	15.53
Papiers et cartons mêlés	981	1 069	990	4.37
Sacs jaunes	110	86	86	0.38

Situation des usines de recyclage partenaires de S3T'ec



11 690 TONNES
d'emballages, de papiers et
de cartons triés en 2022

soit **53 KG**
d'emballages et papiers
recyclés par habitant par an

Les outils : le centre de valorisation énergétique et Révertec



Le centre de valorisation énergétique des déchets ménagers (CVED) est basé à VITRÉ, route des Eaux. Il appartient à S3T'ec et est exploité par la Société PAPREC ÉNERGIE.

En quoi sont valorisées les ordures ménagères ?
En ÉNERGIE dite « renouvelable et de récupération ».

La chaleur produite par le four est récupérée pour alimenter une chaudière, créant de l'énergie renouvelable et de récupération (EnR&R), **sous forme de vapeur et d'eau chaude**. Cette énergie est ensuite revendue à des industriels et à des établissements publics locaux.

34 186 MWh
de chaleur et vapeur ont été ainsi produits et vendus localement en 2022.

99,5 %
des déchets traités au CVED proviennent de S3T'ec.

27 650 T.
des déchets valorisés en énergie en 2022.

Distribution de vapeur

Le réseau de vapeur alimente les entreprises Kervalis et Lactalis. Ces dernières utilisent cette énergie pour leur process industriel, permettant ainsi de limiter l'utilisation des chaudières à énergie fossile.

Distribution d'eau chaude : le réseau RÉVERTEC

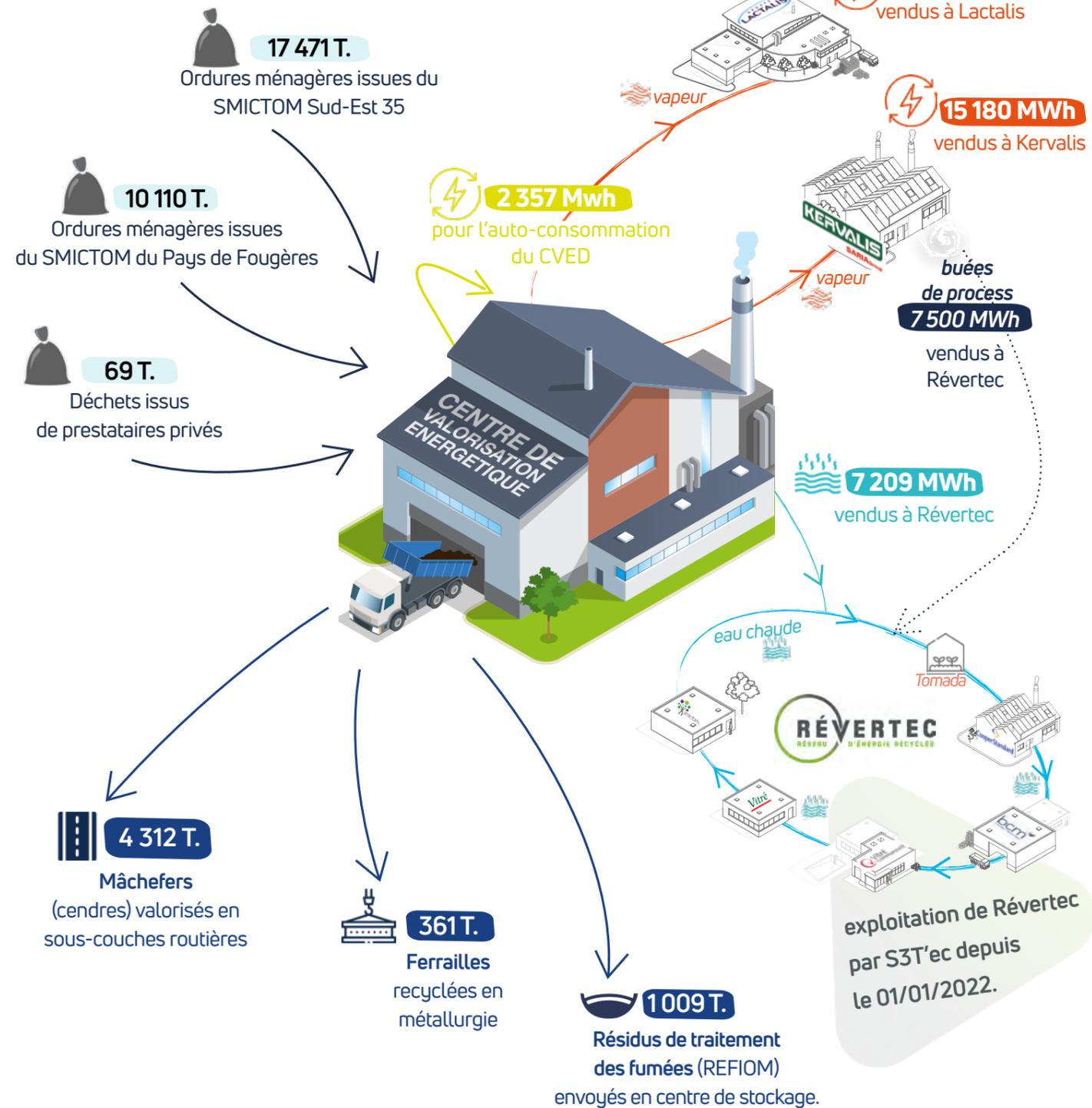
Le réseau Révertec alimente en eau chaude les entreprises BCM Cosmétique, Cooper Standard, les Serres de tomates Tomada, ainsi que la piscine intercommunale de Vitré Communauté, la cuisine centrale de la ville de Vitré et le siège administratif du SMICTOM SE 35.

Les 20 000 MWh que fournit Révertec chaque année à ses 6 clients sont issus de 2 process : 55 % issue de l'énergie fatale récupérée sur le process industriel de Kervalis (buées de process), et 25 % issue de l'incinération des déchets réalisée au CVED.

Tous les clients du réseau Révertec utilisent désormais l'énergie renouvelable de Révertec pour chauffer leurs locaux et l'eau sanitaire, à la place d'une énergie fossile.

SYNTHÈSE DU FONCTIONNEMENT DU CVED

ENTRANTS au CVED





Situé à Fougères, il sert à transférer les ordures ménagères et les emballages recyclables du SMICTOM du Pays de Fougères vers leur site de traitement correspondant.

Deux flux de déchets transitent donc par le centre de transfert : les ordures ménagères et les emballages recyclables.

Le centre de transfert est un site équipé de plusieurs quais de déchargement gravitaires :



POUR LES DÉCHETS MÉNAGERS
2 POSTES DE VIDAGE
munis d'un groupe hydraulique

Cette installation permet la présence permanente de semi-remorques à fond mouvant en attente sous l'un et l'autre des postes de chargement.



POUR LES EMBALLAGES RECYCLABLES EN SAC
2 POSTES DE VIDAGE
et stationnement de deux caissons.

Une fois amenés au quai de transfert, les déchets sont transférés dans des caissons ou semi-remorques avant évacuation vers le Centre de Valorisation Énergétique, un Centre de stockage ou le Centre de Tri des emballages, en fonction du type de déchet.

Le site est **une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)**, soumise à déclaration avec contrôle périodique.

16 223 tonnes ont transité sur le site en 2022, soit environ 311 tonnes par semaine.

1 082 rotations ont été effectuées à partir de ce site, soit environ 21 rotations par semaine.

Le site est **exploité par S3T'ec**.

Les rotations sont réalisées par marché public de prestation de service :

- titulaire GELIN : transport en semi,
- sous-Traitant SUEZ : transport en caisson.

L'échéance du marché à bon de commande est au 30 août 2023.

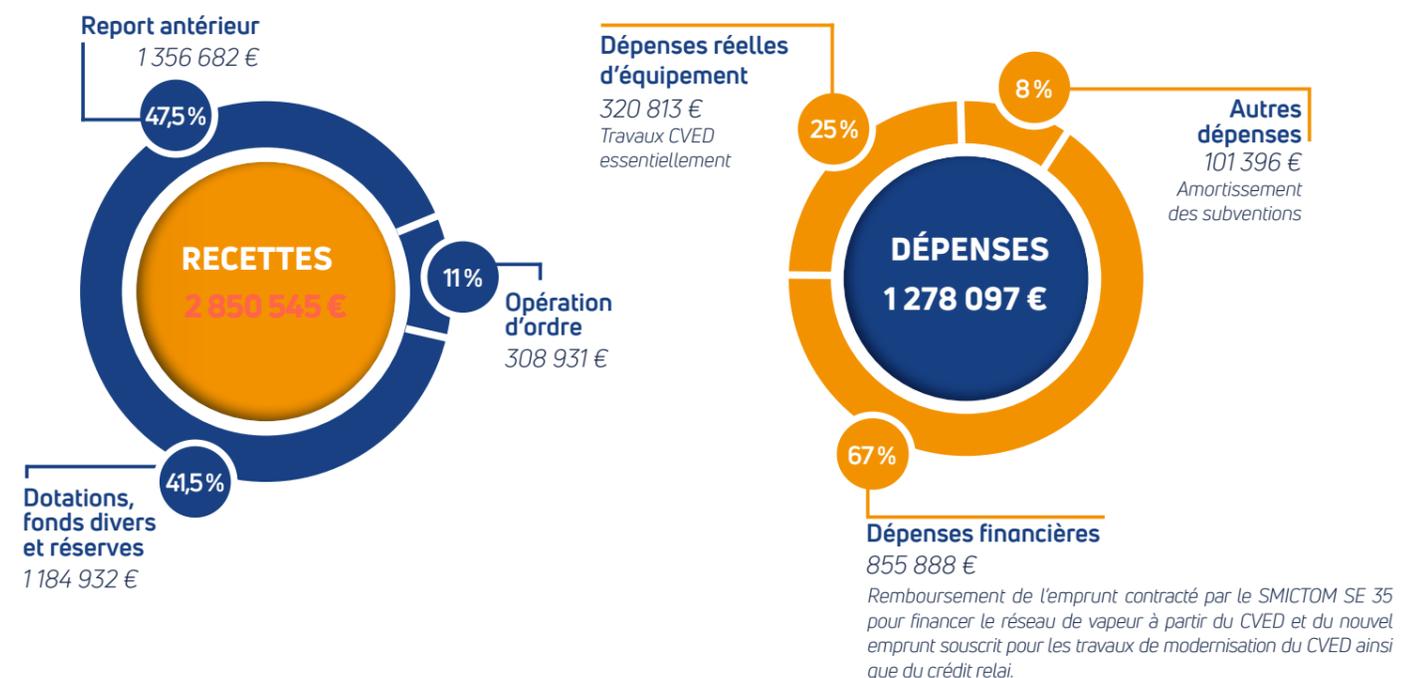
Tonnages par flux

Tonnage moyen	2019	2020	2021	2022
Ordures ménagères résiduelles (Omr)	14 269	14 417	14 405	14 030
Semis Collecte Sélective (CS)	231	301	308	350
Caissons Collecte Sélective (CS)	1 663	1 765	1 882	1 844

L'année 2022 constitue la quatrième année d'exercice du Syndicat de Traitement.

INVESTISSEMENT

soit un excédent global de 1 572 448 €

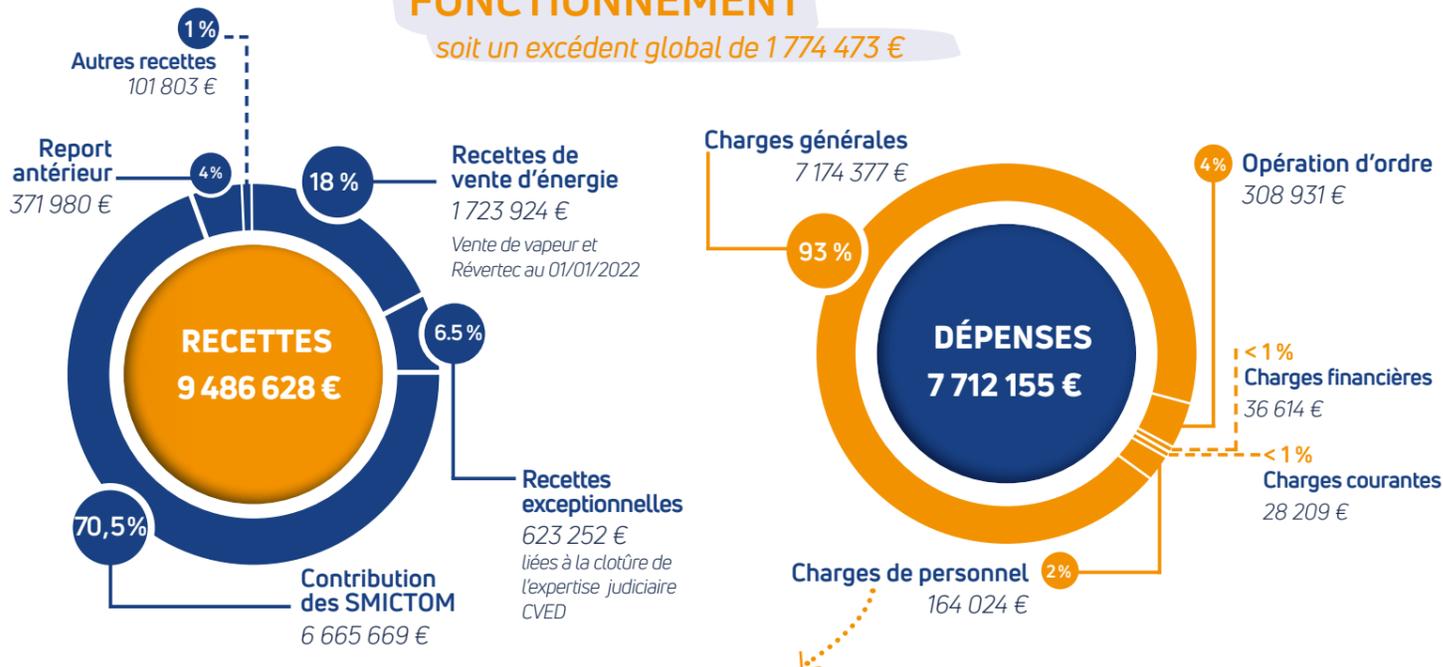


Budget & ressources

partie 2/2

FONCTIONNEMENT

soit un excédent global de 1 774 473 €



Collectivité d'origine	Poste	Grade	Durée
Effectif de la collectivité			
S3T'ec	Directeur	Ingénieur	35h00 semaine
Personnel mis à disposition			
SMICTOM du Pays de Fougères	Responsable traitement des déchets recyclables	Technicien principal 1 ^{ère} classe	28h00 semaine
SMICTOM Sud Est 35	Responsable Finances-AG-RH	Attaché	8h30 semaine
SMICTOM Sud Est 35	Chargée de communication	Rédacteur principal 2 ^e classe	17h30 semaine
SMICTOM Sud Est 35	Assistant Finances RH	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	24h30 semaine
SMICTOM Sud Est 35	Assistante Administration générale	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	17H30 semaine

La contribution financière des SMICTOM

Les ressources du Syndicat de Traitement proviennent en grande partie de la redevance d'équilibre versée par les deux SMICTOM membres. Celle-ci a pour objectif d'équilibrer la section de fonctionnement du budget du Syndicat de Traitement. En 2022, le calcul de la redevance est effectué au prorata de la population de chaque SMICTOM et au prorata du tonnage. La redevance d'équilibre est constituée d'une

part fixe, correspondant aux charges de structure, et d'une part variable, correspondant aux charges d'exploitation. La redevance d'équilibre versée par les SMICTOM en 2022 pour financer le traitement s'élève à 6 666 k€, soit :
SMICTOM du Pays de Fougères = 2 714 K€
SMICTOM du Sud-Est 35 = 3 952 K€.

L'état de la dette

4 604 287 €

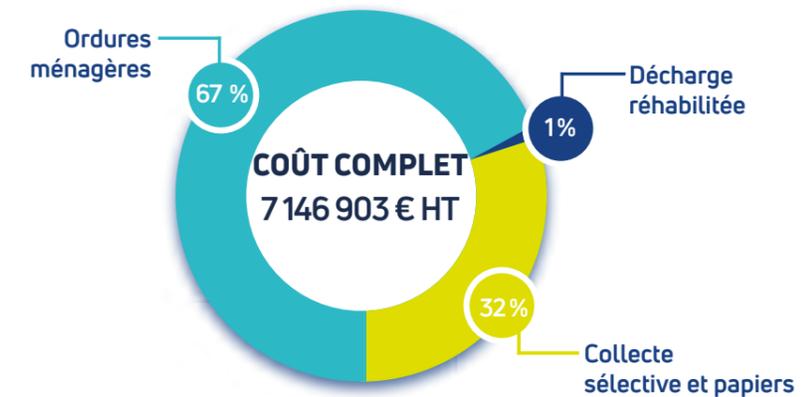
L'état de la dette présente un capital restant dû au 1^{er} janvier 2023 de 4 604 287 €, correspondant au nouvel emprunt contracté pour les travaux de modernisation du CVED et au crédit relais souscrit pour le FCTVA, ainsi qu'aux emprunts Révertec.

Coût du service

pour l'utilisateur, selon la matrice Comptacoût® de l'ADEME

Le coût complet, calculé selon la matrice comptacoût® de l'ADEME, ou ensemble des charges de S3T'ec, s'établit à 7 146 903 € H.T, dont 67% dédié au traitement des ordures ménagères résiduelles, 32% au tri de la collecte sélective et des papiers, et 1% à la décharge.

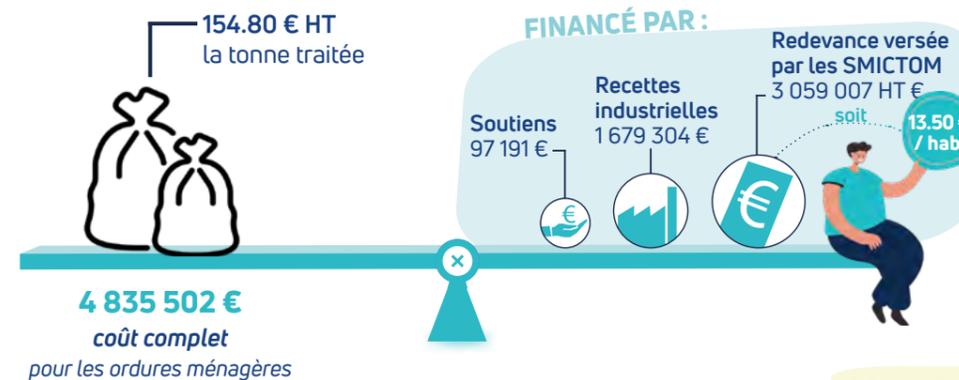
La participation demandée auprès des SMICTOM adhérents, correspondant au coût résiduel (coût complet moins les recettes, soutiens et aides déduites), s'élève à 5 370 039 € H.T, ou 23.60 € H.T par habitant desservi, soit 126.90€ H.T la tonne traitée.



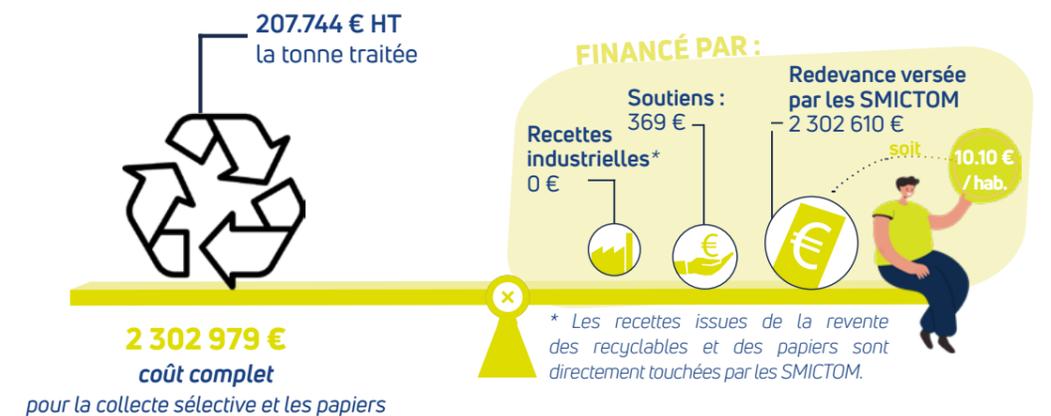
23,60 € de reste à charge par habitant / an

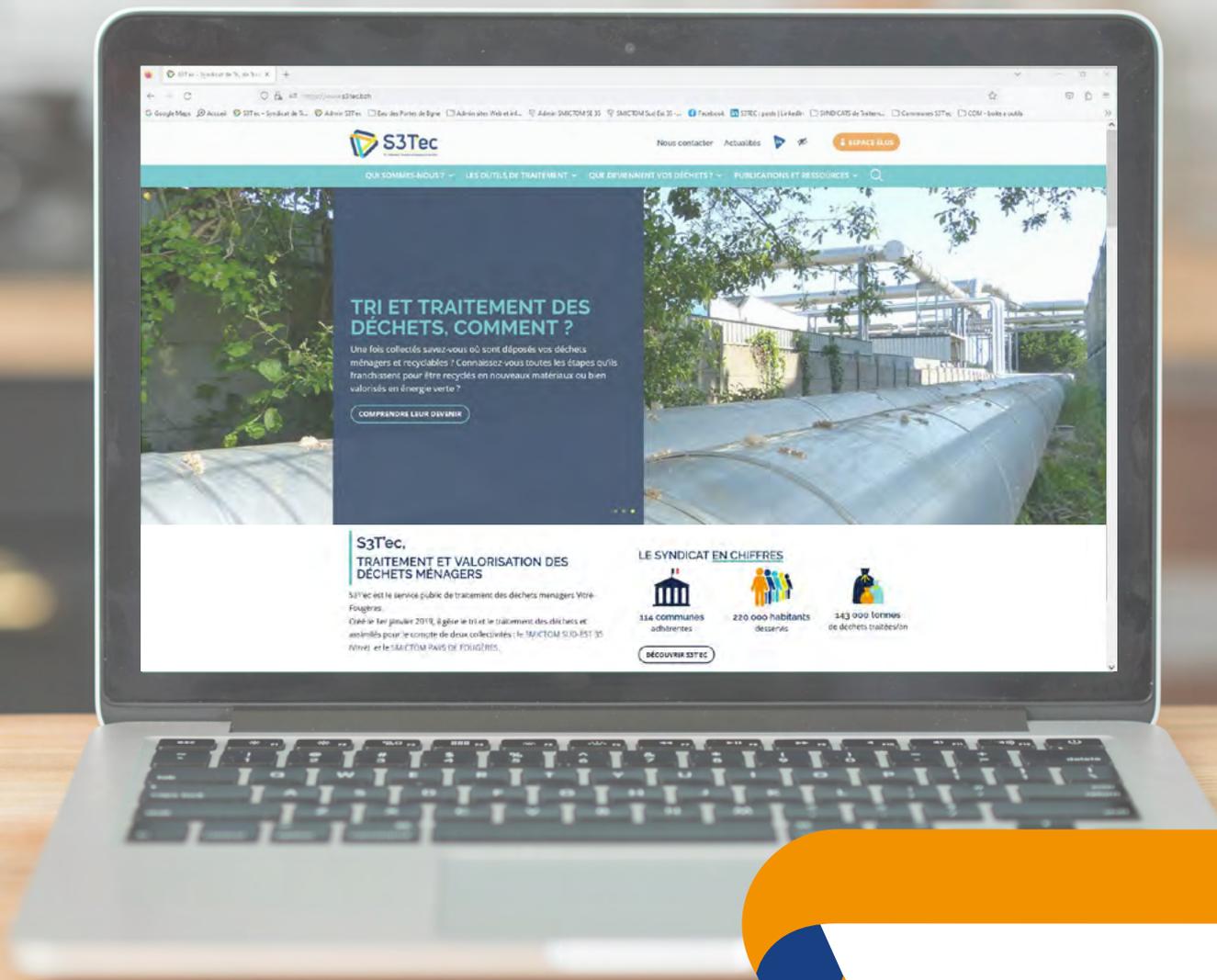
126,90 € la tonne traitée tous flux confondus

ORDURES MÉNAGÈRES



COLLECTE SÉLECTIVE ET PAPIERS





2022 : MISE EN LIGNE DE NOTRE SITE WEB !

www.S3tec.bzh



S3Tec

Tri, Traitement, Transition écologique et circulaire

28, rue Pierre et Marie Curie 35500 Vitré

02 99 74 44 47 • contact@s3tec.bzh • www.s3tec.bzh

Le décret N°2000-404 du 10 Mai 2000 prévoit :

Chaque collectivité compétente en matière de collecte et/ou traitement des déchets doit présenter puis mettre à disposition du public un rapport annuel, et ce avant le 30 juin de chaque année sur le service d'élimination des déchets.

Le rapport permet aussi d'informer les élus sur la politique de gestion des déchets mise en œuvre au niveau de S3Tec pour prendre des décisions adaptées au contexte local, et sensibiliser le grand public qui lira le rapport. Ce rapport est adressé à chaque communauté adhérente. Les délégués de chaque communauté membre de la collectivité ont à présenter ce rapport de synthèse à leur conseil communautaire.

Le contenu de ce rapport sur le service d'élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés est tenu à la disposition du public aux sièges des collectivités adhérentes et sur leurs sites internet respectifs.

